

L'État du mariage... des entreprises

Le Delaware est à l'incorporation d'entreprise ce que Las Vegas est au mariage. L'incorporation étant devenu «une mission étatique», dont le Delaware tire une part importante de revenu, sa loi commerciale flexible et moderne en attire plus d'un.

Walt Disney et Hewlett Packard ne sont que des exemples d'entreprises incorporées au Delaware, souligne Me Vincent Allard, président de Corpomax, une compagnie spécialisée dans l'incorporation d'entreprises au Delaware. Comme elles, plus de 60 % des 500 plus grosses entreprises et la moitié des entreprises américaines y sont incorporées. Et l'État ne se complaît pas dans sa position de leader. Un comité s'affaire à moderniser annuellement la loi commerciale.

L'expérience des juges spécialisés en droit commercial lui confère un avantage distinctif. À la Chancery Court du Delaware, les juges rendent des jugements rapidement sur des litiges corporatifs pointus. La cour étant ouverte depuis 1792, toute la jurisprudence confère une grande stabilité à l'entreprise qui s'incorpore sous la loi du Delaware.

De plus, le service à la clientèle d'entreprises permet de sauver temps et argent. L'incorporation s'y fait de sept heures du matin à minuit. «Le Delaware, c'est là où ça se passe», a résumé Me Allard.

Pas étonnant que pullulent les services d'incorporation dans cet État. Alors que le Québec en compte trois, le Delaware en dénombre plus de 135 compagnies d'incorporation. Résultat: s'incorporer prend moins de 48 heures.

Enfin, le siège social d'une entreprise incorporée au Delaware peut se situer partout à travers le monde, sans besoin d'y s'établir. Ceci est différent de la loi québécoise qui nécessite d'avoir un pied-à-terre au Québec. La seule obligation est d'avoir un agent agréé qui s'occupe des liens juridiques et administratifs entre l'entreprise et l'État.